



Trame verte et SCoT SCoTERS

Afin de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la trame verte (cf. note n°10 « Révéler le territoire par le paysage »), l'analyse dans les SCoT bas-rhinois est réalisée selon quatre angles pour chacune des pièces du document :

- Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité : optimisation de la consommation foncière et limitation de l'étalement urbain.
- Protection de l'armature écologique majeure : protection des grands réservoirs de biodiversité et restauration des corridors majeurs de circulation des espèces, préservation des noyaux d'espèces les plus sensibles
- Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles : restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole et urbain (nature en ville)
- Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire

Préservation des ressources

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

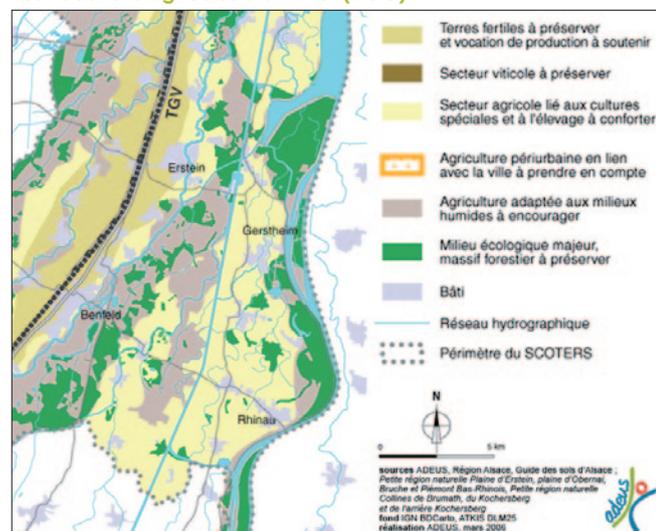
Les surfaces urbanisées du SCoTERS ont doublé en 40 ans (1957-1999). La consommation foncière du territoire est estimée à 275 ha/an entre 1992 et 1999, avec une accélération de l'étalement urbain en dehors de la CUS et un processus de dé-densification. La réponse aux besoins en logements des habitants nécessite la production de 4 000 logements par an à l'horizon 2016, ce qui pose la question de la consommation de l'espace.

PADD et DOG

Face à ce constat, le SCoTERS fixe un objectif majeur de maîtrise de la consommation foncière à travers trois axes :

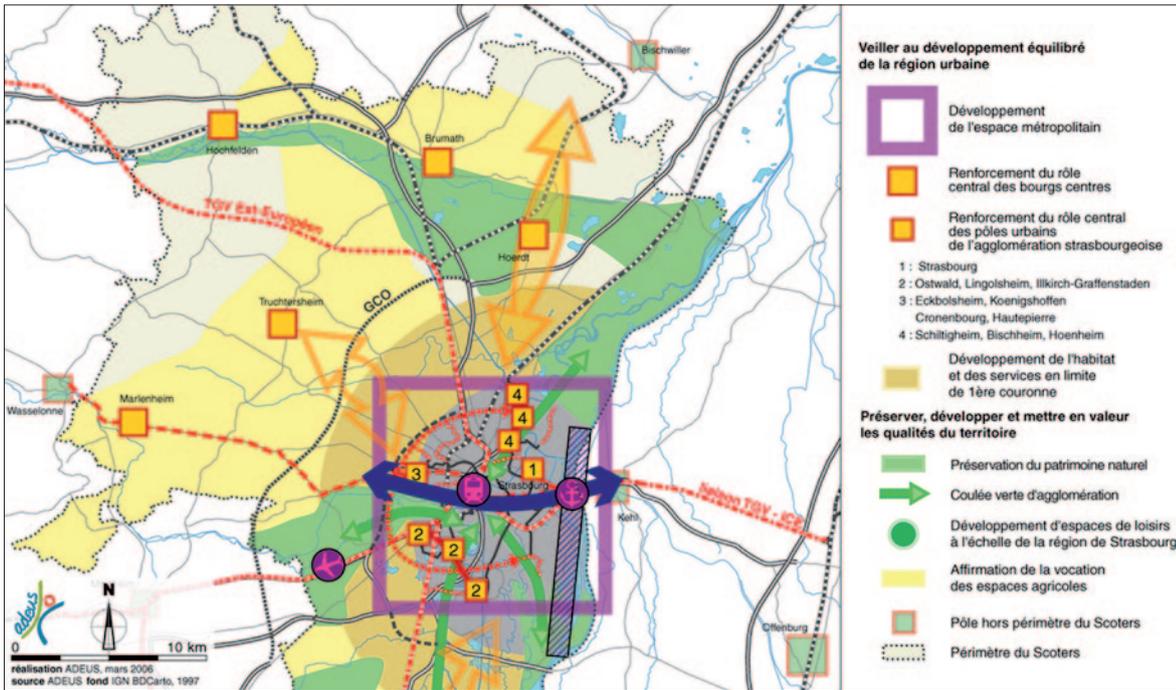
- **Favoriser l'optimisation du foncier** : le schéma privilégie le renouvellement urbain et la production de formes d'habitat plus compactes (25 % de maisons en bande, bifamilles... pour chaque nouvelle opération).
- **Mettre en oeuvre une stratégie d'implantation des zones d'activités à l'échelle de la région de Strasbourg** : le schéma s'appuie d'une part sur l'optimisation prioritaire des sites existants et, d'autre part, sur la hiérarchisation des projets de sites, la solidarité fiscale et la localisation préférentielle près des transports en commun.

Les vocations agricoles à affirmer (DOG)



- **Préserver globalement les espaces naturels et conforter l'activité agricole** : le renforcement d'une armature de pôles urbains, de bourgs-centres et de secteurs bien desservis par les transports en commun. En parallèle, une maîtrise de l'urbanisation des autres secteurs permet de limiter la pression sur les espaces naturels et agricoles. La vocation agricole de certains espaces, notamment liés aux terres agricoles les plus fertiles, est affirmée et induit une limitation forte de l'urbanisation.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Scoters (extrait)



Protection de l'armature écologique majeure

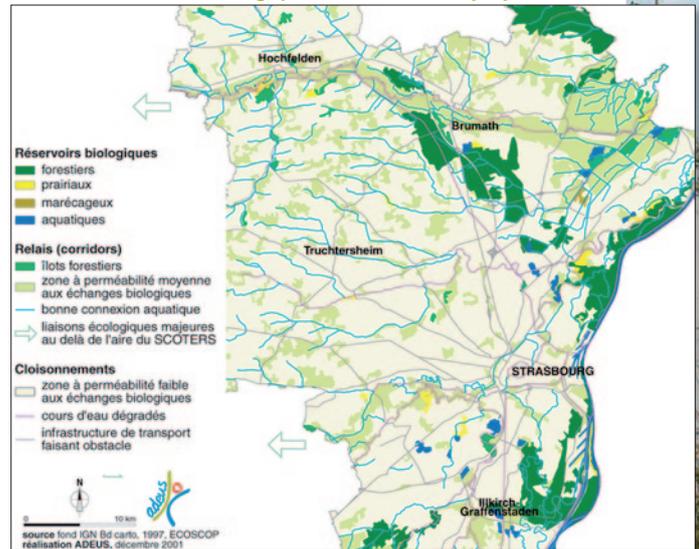
Etat Initial de l'Environnement

L'analyse de l'armature écologique majeure du territoire et de sa sensibilité s'est faite à travers trois sources d'information majeures :

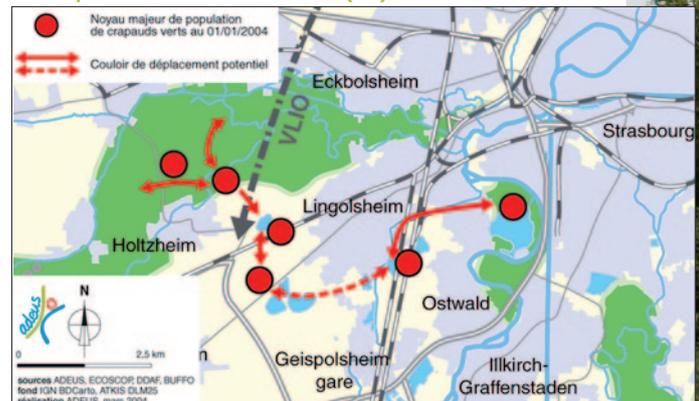
- une étude pilote des zones inondables du SCOTERS (risques, qualité et sensibilité) réalisée par l'ADEUS en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- une analyse du fonctionnement écologique du territoire par un bureau d'études naturaliste (ECOSCOPI) intégrant les données de la trame verte régionale ;
- une prise en compte des recensements de populations d'espèces patrimoniales emblématiques du territoire : le Grand Hamster (plan de conservation) et le Crapaud Vert (données associatives).

L'Etat Initial de l'Environnement montre un déficit de connexions écologiques entre les grands réservoirs de biodiversité, une remise en cause des zones humides et inondables par l'urbanisation et des perturbations de la qualité biologique des cours d'eau, ainsi que l'absence de mesures de conservation pour assurer la pérennité des noyaux d'espèces les plus menacées.

Le fonctionnement écologique dans le Scoters (EIE)



Localisation des noyaux de population majeure de crapauds verts dans le Scoters (EIE)



Protection et valorisation des paysages

Etat Initial de l'Environnement

L'Etat Initial de l'Environnement montre la sensibilité particulière du paysage ouvert de la région de Strasbourg. La moindre implantation, visible de très loin, peut le perturber profondément. La destruction des franges vertes des villages et la banalisation des formes urbaines remettent également en cause le paysage et l'identité des villages.

PADD et DOG

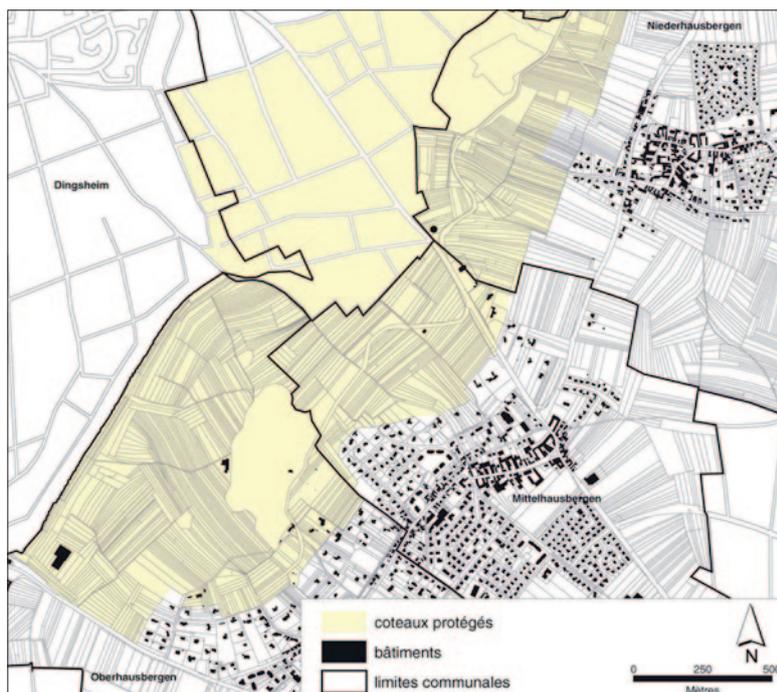
Les premières actions positives en matière de paysage sont la maîtrise de l'étalement urbain, facteur de banalisation des paysages, et la préservation des axes à enjeux environnementaux multiples (cf. Protection de l'armature écologique majeure), axes paysagers forts du territoire, ainsi que des espaces ouverts associés qui garantissent leur « mise en scène ».

La dimension paysagère de la trame verte est également prise en compte à travers la préservation des repères les plus significatifs en terme de paysage :

- préservation des lignes de crêtes et protection des coteaux de Hausbergen à la parcelle. Ces coteaux font partie intégrante d'une ceinture paysagère d'agglomération à vocation agricole ou récréative, qui s'appuie également sur la Souffel et les gravières ;
- préservation de la lisibilité du réseau hydrographique par le maintien d'une continuité végétale, une marge de recul des constructions et l'accès du public aux berges.

Par ailleurs, le développement de l'habitat (notamment les fronts urbains) et les zones d'activités prennent en compte le paysage.

Les coteaux de Hausbergen à protéger (DOG)



Synthèse

La trame verte est traduite dans le SCoTERS à travers ses quatre composantes :

- **Préservation des ressources, notamment le sol, support de la biodiversité** : la limitation de l'étalement urbain est au cœur du PADD et se traduit par l'organisation de l'armature urbaine. Le choix du Syndicat mixte pour le SCoTERS s'est porté sur un objectif qualitatif d'optimisation de la consommation foncière à décliner à toutes les échelles plutôt qu'un objectif de réduction de la consommation foncière ou d'enveloppe urbaine.
- **Protection de l'armature écologique majeure** : la protection des milieux étant déjà assurée réglementairement, le SCoTERS s'est attaché à relier les grands réservoirs biologiques en déclinant et complétant localement la trame verte régionale et en améliorant la préservation des zones inondables. La préservation des noyaux de population de Grand Hamster et Crapaud Vert est mentionnée.
- **Maintien et amélioration du fonctionnement écologique à toutes les échelles** : la restauration des perméabilités biologiques dans l'espace agricole et urbain (nature en ville) est mentionnée.
- **Protection et valorisation des paysages qui forgent l'identité du territoire** : elle s'appuie sur la préservation de l'armature écologique complétée par les éléments repères majeurs en terme de paysage.

C'est l'aspect « fonctionnement écologique du territoire » qui ressort le plus fortement du schéma. Cet aspect, ne fait pas, à ce jour, l'objet de mise en oeuvre spécifique.